

# REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

*Cocher la case correspondante*

- Installations classées pour la protection de l'environnement
- Schéma régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (S.R.A.D.D.E.T)
- Schémas de cohérence territoriale (S.C.O.T.)
- Plan local d'urbanisme (P.L.U.)
- Plan d'occupation des sols (P.O.S.)
- Carte communale
- Classement de voirie
- Divers

relatif à : la demande présentée par la société « TOTALENERGIES » pour l'implantation et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque au sol comprenant un poste de livraison au lieu dit « Combe Nègre » sur le territoire de la commune de SAVIGNAC.

# REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Objet de l'enquête : relative à la demande présentée par la société « TOTAL ENERGIES » pour l'implantation et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque au sol comprenant un poste de livraison au lieu dit Combe Nègre sur le territoire de la commune de Savignac

## Arrêté d'ouverture de l'enquête :

arrêté n° 12 2023-07-07-00002 en date du 7 juillet 2023 de

M. le Maire de :

M. le Préfet de : l'Aveyron

## Président de la commission d'enquête – Commissaire enquêteur :

M. Pierre FAURE qualité de commissaire enquêteur

Membres titulaires : M. qualité

M. qualité

M. qualité

Membres suppléants : M. qualité

M. qualité

M. qualité

Durée de l'enquête : date(s) d'ouverture : du jeudi 24 août 2023 au lundi 25 septembre 2023

les jeudi 24 août de 9H00 à 12H00 et de à

les mercredi 13 septembre de 9H00 à 12H00 et de à

les lundi 25 septembre de 14H00 à 17H00 et de à

Siège de l'enquête : mairie de Savignac le Bourg 12-200 Savignac

Autres lieux de consultation du dossier : enquête prolongée jusqu'au 11 octobre 2023

## Registre d'enquête :

comportant \_\_\_\_\_ feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir les observations du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur à :

## Rapport et conclusions du commissaire enquêteur

seront tenus à la disposition du public dès leur réception à : la mairie de Savignac

aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux et dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture de chaque département concerné.

## Réception du public par le commissaire enquêteur :

les jeudi 24 août de 9H00 à 12H00 et de à

les mercredi 13 septembre de 9H00 à 12H00 et de à

les lundi 25 septembre de 14H00 à 17H00 et de à

les de à et de à

les Mercredi 11 octobre 2023 de 9<sup>h</sup>00 à 12<sup>h</sup>00 et de prolongation

les de à et de à

une réunion publique  a été  n'a pas été organisée par le Commissaire enquêteur.

PREMIÈRE JOURNÉE

Le 24 Août 2013 de 9 h 00 heures à 12 h 00 heures

Observations de M<sup>(1)</sup>

Pas d'observation, Pas de visite ~~PF~~ le CE

Permanence du 13 Septembre 2013  
RAS le CE ~~PF~~

Permanence du 25 Septembre 2013  
RAS le CE ~~PF~~

Permanence du 11 Octobre 2013  
RAS le CE ~~PF~~

Je clôture l'enquête le 11 Octobre 2013 à  
~~PF~~ 12h00

# Fwd: Enquête publique, projet photovoltaïque TotalEnergies, Savignac

à : Pierre FAURE

Bonjour,

Veillez trouver la 2ème participation du public .

Bonne réception

----- Message transféré -----

**Sujet :** [INTERNET] Enquête publique, projet photovoltaïque TotalEnergies, Savignac

**Date :** Fri, 22 Sep 2023 20:33:52 +0200

**De :** Antoine Triboulet <[generic.antoine@gmail.com](mailto:generic.antoine@gmail.com)>

**Pour :** [pref-enquete-savignac@aveyron.gouv.fr](mailto:pref-enquete-savignac@aveyron.gouv.fr)

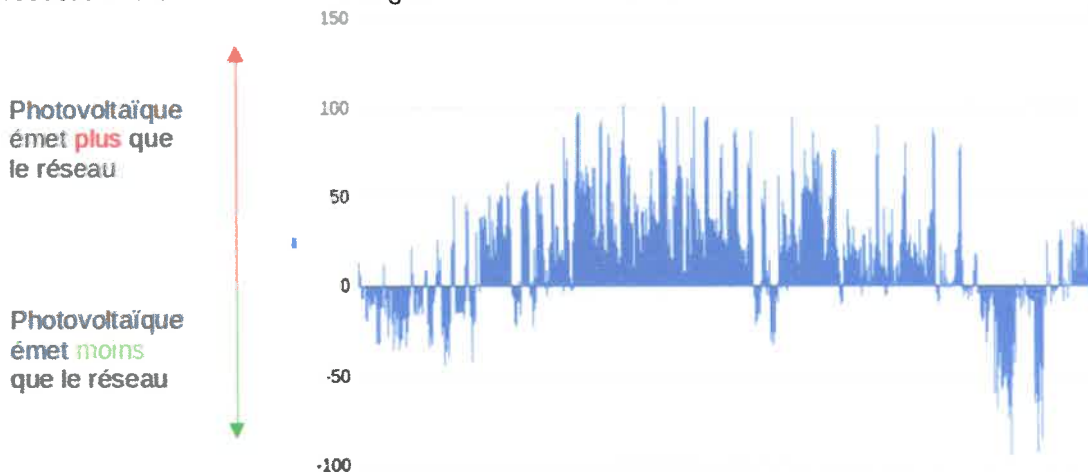
Bonjour,

Le projet laisse à penser qu'il s'inscrit dans une démarche de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Ceci se base sur une erreur d'analyse, ou d'interprétation (les données usuellement évoques ne prenant pas en compte les spécificités locales, notamment sur la production électricité).

En voici la démonstration. Tout d'abord observons le champ photovoltaïque en question:

- Les panneaux sont orientés de telle manière qu'ils optimisent la production en été (très à plat)
- Les panneaux photovoltaïques produisent quand il y a du soleil, donc en journée.

Il se trouve qu'en France, le mix électrique est très peu carboné en été et en journée comparé respectivement à l'hiver et les début/fin de journée. Les données RTE de production électrique (sur des créneaux de 30 minutes) permettent de calculer l'impact de électricité produite en temps réel par les panneaux solaires (dont l'empreinte est de 40-55g/kWh selon l'Ademe) et de comparer au mix énergétique en temps réel (et non pas moyenne de 70g/kWh sur l'année, ce qui laisserait croire de manière abusive que le photovoltaïque est moins émissif que le mix réseau). Il se trouve qu'en intégrant sur une année complète, la différence d'émissions entre le photovoltaïque produit et le réseau, on constate que le photovoltaïque accroît les émissions de gaz à effet de serre du réseau d'un ordre de 10g/kWh produit (en solaire). Et vient de surcroît remplacer la production nucléaire et donc en augmente de facto les coûts.



Cela sans compter l'impact de l'infrastructure au sol autre que les panneaux eux-mêmes et la mobilisation de ressources minières importantes (et cruciales pour les générations futures que TotalEnergies a déjà privées d'une ressource: la stabilité du climat).

A contrario, une réhabilitation du site avec replantations aurait un impact positif significatif. Sur la biodiversité, sur l'impact carbone et sur la gestion des eaux de ruissellement. Le site étant un site minier, il engendre un manque de biodiversité flagrant et des infiltrations d'eau dans les nappes ou en surface, chargées de produits miniers. C'est donc un site à réhabiliter plutôt qu'à laisser à la disposition d'un nouveau projet polluant tout en oubliant la responsabilité environnementale de l'exploitant initial. De plus, les structures artificialisées toujours en exploitation (bâtiments) n'étant pas couvertes, il reste bien des surfaces à pourvoir avant de pérenniser la perte de biodiversité sur un ancien site minier.

L'argument usuel est la promesse de travail local. Il se trouve que les panneaux sont produits hors de France (éventuellement juste assemblés en France), les métaux viennent de l'étranger. La maintenance d'un tel parc se fait avec

Le 11 Octobre 2013 à 12 heures 00

Le délai étant expiré,

je, soussigné(e), FAURE Pierre déclare clos le présent registre qui a été mis à la disposition du public pendant 33 jours + 15 jours de prolongation jours consécutifs; du 24 Avril 2013 à 9h00 au 11 Octobre 2013 à 12h00 de 9 heures de la Plaine à au public heures et de heures à heures

Les observations ont été consignées au registre

par 0 personnes (pages n° à )

En outre, j'ai reçu Deux fois (2) en parfaite lettres ou notes écrites qui sont annexées au présent registre :


- 1 Note lettre en date du 18/03 de M. Douillet Colas "nouveau plein et entier de ce projet"
- 2 Note lettre en date du 22/03 de M. TRIBOULET (ci-joint)

3 lettre en date du de M

4 lettre en date du de M

5 lettre en date du de M

6 lettre en date du de M

signature 

Le présent registre ainsi que les Observations + 2 mails dont celui de M. T. pièces  
qui y sont annexées et le dossier d'enquête sont adressés par mes soins, Tribunal Américain  
présent registre

le 30/ octobre 2013  
à M. Préfecture de l'Aveyron

(Voir mentions de clôture en page 19)

**RAPPORT ET CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR  
SONT ANNEXÉS AU PRÉSENT REGISTRE**